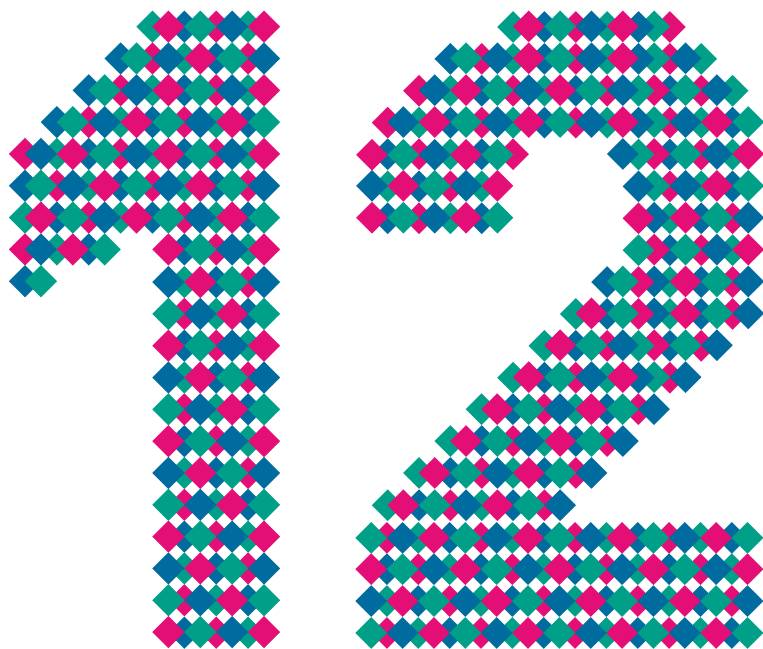


ATELIER



2020
2021

PRATIQUES ARTISTIQUES
ARTS PLASTIQUES
THÉÂTRE



GRAI
NE-
RIE

LA GRAINETERIE

Pôle culturel et centre d'art municipal

27 rue Gabriel-Péri à Houilles

01 39 15 92 10 • lagraineterie.ville-houilles.fr

SOMMAIRE

L'ATELIER 12	4
Présentation et équipe pédagogique	4
Dates à retenir	5
Se réinscrire	6
S'inscrire	7
LES ARTS PLASTIQUES	8
Les cours annuels	9
Les stages	10
LA PRATIQUE THÉÂTRALE	12
Les cours annuels	13
Les stages	14
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	16
TARIFICATION	24

L'ATELIER 12

L'Atelier 12 est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs qui s'adresse à un large public, sans niveau pré-requis. Les cours ont lieu chaque semaine, de la fin du mois de septembre à début juillet, sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Deux types d'ateliers sont proposés dès 6 ans : les arts plastiques et la pratique théâtrale.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'Atelier 12 *Arts plastiques* est animé par des professeurs-intervenants, qui poursuivent une carrière d'artistes, peintres, sculpteurs ou plasticiens.

L'Atelier 12 *Théâtre* est animé par des artistes-enseignants, qui développent une carrière de comédiens ou de metteurs en scène et ont une activité de création régulière.

ARTS PLASTIQUES

Jean-Baptiste Couronne
Isabelle Franc
Laura Mergoni
Luc Géry
Gaëlle Lebars
Cléo Brochard

THÉÂTRE

Myriam Allal
Laure Cera
Laurence Labrousche
Jean Seleskovitch
Anne Touati

LES DATES À RETENIR 2020-2021

RÉINSCRIPTIONS

À partir du 25 août, 15 h
au 4 septembre, 18 h

NOUVELLES INSCRIPTIONS

À partir du 5 septembre, 10 h

Une nouveauté cette année, pour faciliter les démarches, vous pouvez maintenant vous inscrire et vous réinscrire en ligne !
Vous pourrez toujours, si vous le préférez, déposer vos dossiers à l'accueil de La Graineterie, aux horaires d'ouverture.

⚠ Dans les deux cas, aucun envoi postal n'est accepté.

L'inscription à cet établissement couvre l'année scolaire et s'effectue par ordre d'arrivée. Une priorité est donnée aux élèves souhaitant se réinscrire.

REPRISE DES COURS

Lundi 21 septembre 2020.

EXPOSITION DE FIN D'ANNÉE 2021

Du 12 au 26 juin.

À La Graineterie.
Entrée libre.

REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES 2021

De fin mai à fin juin*.

Au Triplex ou à la Salle Cassin.
Gratuit.

*Dates provisoires. Les dates définitives vous seront communiquées ultérieurement.

SE RÉINSCRIRE

Du 25 août au 4 septembre, les élèves de l'Atelier 12 ont la possibilité de se réinscrire en ligne, ou à l'accueil de La Graineterie.

⚠ **La réinscription n'est pas automatique, pensez à vous réinscrire !**

Au-delà de la période de réinscription, les places disponibles sont attribuées aux nouveaux inscrits.

EN LIGNE

D'ici la fin du mois de juillet, **vous recevrez par e-mail le lien permettant de vous réinscrire** en ligne, contenant un code d'accès personnel.

Si ce n'est pas le cas, contactez La Graineterie pour obtenir votre code.

Une fois le dossier complété en ligne, un e-mail confirmant votre réinscription vous sera adressé.

À L'ACCUEIL DE LA GRAINETERIE

Les dossiers de réinscription papiers sont à déposer au Pôle culturel - La Graineterie, aux horaires d'ouverture.

PIÈCES À FOURNIR

(dossier papier)

- ▶ la **fiche de réinscription** complétée, datée et signée
- ▶ la **fiche d'autorisation de diffusion des données personnelles** complétée, datée et signée
- ▶ une **attestation d'assurance responsabilité civile**, en cours de validité
- ▶ pour les Ovillois : une **attestation de domicile** de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer...)
- ▶ le **premier règlement de 25€** correspondant à des frais d'inscription (non remboursable)

S'INSCRIRE

À partir du 5 septembre 2020, 10 h.

EN LIGNE

À partir du 5 septembre, 10 h, rendez-vous sur la page d'accueil du site de La Graineterie* et cliquez sur l'article « **Réinscriptions de l'Atelier 12** ».

Complétez le **formulaire d'inscription**. Un e-mail de validation vous sera ensuite envoyé pour poursuivre l'inscription et payer en ligne les frais d'inscription (25€).

S'il n'y a pas de places disponibles dans le cours souhaité, vous serez automatiquement placé en liste d'attente. Votre demande d'inscription ne peut être validée qu'en cas de libération d'une place dans le cours souhaité. Dans ce cas, vous recevrez un e-mail vous indiquant de régler votre inscription en ligne.

* lagraineterie.ville-houilles.fr

À L'ACCUEIL DE LA GRAINETERIE

Les dossiers d'inscription papiers sont à déposer au Pôle culturel - La Graineterie :

- les mardis, jeudis et vendredis, de 15 h à 18 h.
- les mercredis et samedis, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.

PIÈCES À FOURNIR

(dossier papier)

- ▶ la **fiche d'inscription** complétée, datée et signée
- ▶ la **fiche d'autorisation de diffusion des données personnelles** complétée, datée et signée
- ▶ une **attestation d'assurance responsabilité civile**, en cours de validité
- ▶ pour les Ovillois : une **attestation de domicile** de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer...)
- ▶ le **premier règlement de 25€** correspondant à des frais d'inscription (non remboursable)

LES ARTS PLASTIQUES

Lieu d'apprentissage, d'échange et de création, l'Atelier 12 Arts plastiques permet à chacun de s'initier aux diverses techniques des arts plastiques.

Une exposition présente en fin de saison les travaux des élèves. Durant l'année, sont proposées des visites d'exposition ainsi que des rencontres thématiques avec des artistes invités, en lien avec le centre d'art de la Ville de Houilles.

LES COURS ANNUELS

ARTS PLASTIQUES

6/12 ans : éveil aux arts plastiques.

13/16 ans : dessin, peinture et volume.

À partir de 16 ans et adultes : techniques graphiques, picturales, volume, dessin, peinture, aquarelle, modelage, trompe-l'œil, modèle vivant, etc.

COPIE & INTERPRÉTATION DE TABLEAUX

Adultes : d'après différentes techniques de peinture, du classique au contemporain.

EXPRESSION CRÉATIVE

Adultes : acquérir les bases techniques nécessaires afin de développer son propre univers créatif.

SCULPTURE

Adultes : taille directe sur pierre calcaire. Concevoir et réaliser en volume : bas-relief, haut-relief, ronde-bosse...

VOLUME (anciennement Modelage)

Pour coller au mieux à des pratiques contemporaines et expérimenter d'autres matériaux, le cours modelage devient VOLUME.

8/12 ans : découverte des techniques liées à la pratique de la sculpture (terre, plâtre, assemblage, performance, etc.).

À partir de 16 ans et adultes : apprentissage des techniques liées à la terre, étude du volume, recherche de matières, apprentissage des couleurs (engobes, émaux).

ENFANTS & ADOS

ARTS PLASTIQUES

6/7 ans

Mercredi	
10.45 - 12.00	Gaëlle
14.30 - 15.45	Gaëlle
Samedi	
9.30 - 10.45	Jean-Baptiste
11.00 - 12.15	Cloé

8/10 ans

Mercredi	
13.00 - 14.30	Gaëlle
15.45 - 17.15	Gaëlle
Samedi	
9.30 - 11.00	Cloé
10.45 - 12.15	Jean-Baptiste

11/12 ans

Mercredi	
15.30 - 17.00	Laura
17.15 - 18.45	Gaëlle

13/16 ans

Mercredi	
17.00 - 19.00	Laura

VOLUME (anciennement MODELAGE)

8/12 ans

Jeudi	
17.30 - 19.30	Jean-Baptiste

LIEUX

Ateliers 1 et 2 : La Graineterie, 1^{er} étage
Atelier sculpture : Place de l'Abbé-Grégoire

ADULTES DÈS 16 ANS

ARTS PLASTIQUES

Lundi	
16.30 - 19.00	Isabelle
19.30 - 22.00	Isabelle
Mardi	
17.30 - 20.00	Laura
19.30 - 22.00	Luc
Mercredi	
19.30 - 22.00	Luc
Jeudi	
20.00 - 22.30	Jean-Baptiste

VOLUME (anciennement MODELAGE)

Mardi	
20.00 - 22.30	Laura
Mercredi	
19.30 - 22.00	Laura

SCULPTURE

Lundi	
19.30 - 22.00	Luc
Jeudi	
19.30 - 22.00	Luc

COPIE & INTERPRÉTATION DE TABLEAUX

Mardi	
13.45 - 16.15	Isabelle

EXPRESSION CRÉATIVE

Mardi	
16.30 - 19.00	Isabelle

LES STAGES

Les stages *Arts plastiques* s'adressent aux enfants et aux adultes.

Les stages enfants se déroulent sur trois journées pendant les vacances scolaires. Conçus comme des initiations à la création plastique, ils permettent d'aborder des techniques différentes et de partir à la rencontre d'univers artistiques spécifiques.

Les stages adultes se déroulent le temps d'un week-end (10h de stage au total). Abordant des techniques et médiums spécifiques, ils s'inscrivent dans le cadre d'un approfondissement et d'un complément des cours annuels.

S'INSCRIRE

L'inscription et le paiement se déroulent au moins une semaine avant le début du stage et en fonction des places disponibles :

- à l'accueil de La Graineterie aux horaires d'ouverture (paiement en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de « RAR culture »)
- en ligne via le site internet de La Graineterie et l'application DUONET par carte bancaire

Les stages ont lieu sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits. Le montant de l'inscription au stage est non remboursable en cas de désistement de l'élève.

ENFANTS

POUR LES 6/7 ANS

16.00 - 17.30

POUR LES 8/12 ANS

14.00 - 16.00

- du 26 au 28 octobre 2020

« Détournements d'objets » avec Laura Mergoni

Dessin technique, assemblage et détournements d'objets. Création d'un catalogue personnel d'objets et réalisation en volume d'un prototype. À travers cette thématique, découverte des œuvres de Marcel Duchamp, de Fabrice Hybert et de Kenji Kawakami.

- du 22 au 24 février 2021

« Remake » avec Laura Mergoni

Technique de bas-relief en plâtrine. Découvrir des artistes qui ont réinterprété des œuvres marquantes de l'histoire de l'art comme Picasso et Vélasquez et créer son remake d'un tableau !

- du 26 au 28 avril 2021

[Initialement prévu du 15 au 17 avril 2020]

« Masques » avec Jean-Baptiste Couronne

Techniques mixtes. Création de masques zoomorphes, inspirés de la culture dogon et du mouvement dada.

ADULTES

10.00 - 12.30 et 13.30 - 16.00

- les 24 et 25 octobre 2020
[Initialement prévu les 4 & 5 avril 2020]
- les 17 et 18 avril 2021

Sculpture sur pierre avec Luc Géry

Autour de thèmes libres ou collectifs, découverte des techniques de sculpture sur pierre. Tous niveaux même débutants.

- les 27 et 28 février 2021

« Paysages urbains » avec Isabelle Franc

Croquis et aquarelle. Comment rendre vivant une ambiance de ville avec ses différentes techniques? Découverte avec cette thématique des œuvres de Thomas Schaller et Thierry de Marichalar.

Tous niveaux même débutants.

Le matériel n'est pas compris dans le coût de ce stage. Une liste spécifique sera fournie aux inscrits.

LA PRATIQUE THÉÂTRALE

L'Atelier 12 *Théâtre* est conçu dans un esprit de réalisation, de fabrication et d'apprentissage. C'est au travers de la création et de la mise en scène de spectacles de fin d'année que les participants cheminent dans l'art du théâtre.

LES COURS ANNUELS

Apprentissage des techniques de jeu de l'acteur : les différentes approches du texte et du personnage, le corps, la danse-théâtre, le masque, le clown,...

6/7 ans : éveil au jeu théâtral et développement de l'imaginaire.

8/10 ans : initiation au jeu théâtral, improvisation et approche des textes.

11/14 ans : improvisation, travail corporel et vocal, interprétation et approche des textes.

15/18 ans : improvisation et textes, travail corporel et vocal, notions de mise en scène.

Adultes : improvisation, interprétation, travail corporel, vocal et mise en scène.

ENFANTS

6/7 ans

Lundi	
17.00 - 18.30	Anne
Mercredi	
10.00 - 11.30	Laure
Samedi	
09.30 - 11.00	Anne

8/10 ans

Lundi	
17.45 - 19.15	Myriam
Mardi	
17.30 - 19.00	Anne
Mercredi	
9.45 - 11.15	Anne
11.15 - 12.45	Anne
13.00 - 14.30	Laure
16.30 - 18.00	Laure
Samedi	
11.00 - 12.30	Anne

11/12 ans

Mercredi	
13.30 - 15.30	Anne
14.30 - 16.30	Laure
Jeudi	
17.30 - 19.30	Laure

ADOS

13/14 ans

Lundi	
18.30 - 20.30	Laurence
Mardi	
17.45 - 19.45	Laurence

15/16 ans

Jeudi	
18.00 - 20.30	Laurence

ADULTES DÈS 17 ANS

17/18 ans

Mercredi	
18.00 - 20.30	Laurence

ADULTES

Mardi	
20.30 - 23.00	Laurence
Mercredi	
20.30 - 23.00	Laurence
Jeudi	
20.30 - 23.00	Laurence

LIEU

Le Triplex
40 rue Faidherbe à Houilles

LES STAGES

Les stages théâtre s'adressent aux enfants et aux adultes. Les stages enfants se déroulent sur trois journées pendant les vacances scolaires.

Les stages adultes se tiennent sur le temps d'un week-end.

Ils s'inscrivent dans le cadre d'un approfondissement et d'un complément des cours annuels. Selon le thème, ils permettent d'élargir et d'enrichir le travail effectué au cours de l'année.

S'INSCRIRE

L'inscription et le paiement se déroulent au moins une semaine avant le début du stage et en fonction des places disponibles :

- à l'accueil de La Graineterie aux horaires d'ouverture (paiement en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de « RAR culture »)
- en ligne via le site internet de La Graineterie et l'application DUONET par carte bancaire

Les stages ont lieu sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits. Le montant de l'inscription au stage est non remboursable en cas de désistement de l'élève.

ADULTES

au Triplex (40, rue Faidherbe)

14.00 - 19.00

► les 10 et 11 octobre 2020
[Initialement prévu les 25 & 26 avril 2020]
« **Improvisons !** » avec Laure Cera
Jeux théâtraux, match d'impro, improvisations à thèmes ou guidées.

► les 6 & 7 février 2021
« **Jouer masqué 2** » avec Laure Cera
Rencontre avec le masque à travers quelques archétypes de la *comedia dell'arte*. Poursuite de l'initiation entamée l'année dernière. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi le premier stage pour effectuer celui-ci.

► les 10 & 11 avril 2021
« **Jeu d'improvisations** », avec Laure Cera
Improvisations préparées, exercices et matchs d'improvisations !

ENFANTS

à la salle Cassin (place de l'Abbé-Grégoire)

POUR LES 6/7 ANS

14.00 - 15.30

► du 19 au 21 octobre 2020
[Initialement prévu du 6 au 8 avril 2020]
« **Improviser, jouer, se déguiser, se transformer** »
avec Anne Touati
Par le biais d'exercices ludiques et créatifs, favoriser l'imaginaire de l'enfant et l'amener au jeu sur scène.

► du 15 au 17 février 2021
« **Imaginer et jouer** »
avec Laure Cera
De l'imagination au jeu théâtral, de l'histoire inventée à la scène, exercices et improvisations...

► du 19 au 21 avril 2021
« **On dirait que je suis un personnage de théâtre** »
avec Anne Touati
Aborder le jeu théâtral, l'improvisation, la construction de petites saynètes à travers les personnages des contes.

POUR LES 8/10 ANS

15.30 - 17.00

► du 19 au 21 octobre 2020
[Initialement prévu du 6 au 8 avril 2020]
« **Théâtre et marionnettes** »
avec Anne Touati
Utiliser le jeu théâtral pour faire vivre une poupée, un objet, une marionnette proposée par l'intervenante ou que chacun aura choisi d'apporter.

► du 15 au 17 février 2021
« **Improviser une pièce policière** »
avec Laure Cera
Mener l'enquête, jouer le voleur ou la victime, créer des situations palpitantes en groupe...

► du 19 au 21 avril 2021
« **Les 1001 nuits au théâtre** »
avec Anne Touati
À partir des textes de contes et d'improvisations, créer son personnage et explorer cet univers mystérieux et magique !

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉSENTATION

La ville de Houilles organise des cours d'arts plastiques et d'expression théâtrale. Il s'agit de cours dispensés dans le cadre d'une pratique amateur.

Ces ateliers sont rattachés à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Houilles, qui est chargée de l'application du présent règlement.

Tout participant aux ateliers s'engage à respecter le présent règlement qui est affiché dans les lieux où les cours sont dispensés. Ce règlement doit être accepté et signé lors de l'inscription de l'élève.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES COURS

Les enseignements de l'Atelier 12 sont dispensés en cours hebdomadaires sur l'année, durant la période scolaire. La pédagogie est évolutive et trouve son terme en fin d'année. L'inscription engage donc l'élève pour toute l'année scolaire.

L'établissement comprend une section d'arts plastiques et une section d'expression théâtrale.

Les cours d'arts plastiques se déroulent à La Graineterie (entrée des élèves place de l'Abbé-Grégoire, 1^{er} étage), les cours d'expression théâtrale au Triplex (40 rue-Faidherbe). Pour des raisons techniques, les lieux de cours sont susceptibles d'être exceptionnellement déplacés.

Pour tenir compte de la capacité de concentration en fonction de l'âge des participants, la durée du cours hebdomadaire d'arts plastiques des 6/7 ans est de 1h15, de 1h30 pour les 8/10 ans, de 2h pour les 13/16 ans et enfin de 2h30 pour les adultes. Pour le cours de modelage des 8/12 ans, elle est de 2h. Des ateliers de sculpture, de copie de tableaux et de modelage sont proposés aux adultes.

En ce qui concerne les cours d'expression théâtrale, la durée des cours est de 1h30 pour les 6/7 ans et les 8/10 ans, de 2h pour les 11/14 ans, 2h30 pour les 15/18 ans et les adultes.

Par classe d'âge, les cours sont ouverts à tous niveaux confondus. L'enseignant adapte ses propositions au niveau de chacun.

Les dates de rentrée et de fin de cours

sont fixées par la Ville de Houilles. Les cours débutent fin septembre et se terminent à la fin de l'année scolaire. Respectivement, une exposition ainsi que des restitutions théâtrales nécessitant la participation des élèves se tiennent en fin d'année.

Les cours sont interrompus durant les périodes de vacances scolaires après le premier samedi des vacances. Il y a donc toujours cours le 1^{er} samedi des vacances (à l'exclusion des congés de Noël lorsque la fermeture annuelle de La Graineterie inclut ce jour).

Des stages sont proposés en parallèle à l'activité de l'Atelier 12 durant les week-ends et les vacances scolaires.

FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

L'Atelier 12 est un établissement municipal placé sous l'autorité de Monsieur le Maire. L'équipe de l'établissement est composée ainsi :

- le directeur des affaires culturelles de la Ville de Houilles est le responsable de l'établissement
- un agent administratif traite les inscriptions des élèves, les modalités de fonctionnement ainsi que toutes les modifications de planning en lien avec les enseignants
- un personnel pédagogique assure les cours d'arts plastiques
- un personnel de maintenance
- une compagnie de théâtre titulaire du marché public de cours de théâtre annuel, assure les cours d'expression théâtrale

Pour tout problème d'organisation, s'adresser au Pôle culturel - La Graineterie.

INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire ou de se réinscrire, en ligne sur l'application DUONET ou à l'accueil de La Graineterie. L'inscription à cet établissement couvre l'année scolaire et s'effectue par ordre d'arrivée. La réinscription ne se faisant pas automatiquement, elle nécessite d'établir un nouveau dossier avant la date d'ouverture des inscriptions.

Une priorité est ainsi donnée aux élèves désirant se réinscrire.

Le dossier d'inscription est constitué de :

- la fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- la fiche d'autorisation de diffusion des données personnelles complétée, datée et signée,
- une attestation d'assurance responsabilité civile, en cours de validité,
- une autorisation de captation et de diffusion de l'image personnelle
- une attestation de domicile de moins de trois mois pour les oillois (facture EDF, quittance de loyer, ...)
- le premier règlement de 25€ correspondant à des frais d'inscription non remboursables.

L'inscription est effective dès le premier règlement.

À L'ACCUEIL DE LA GRAINETERIE

Les dossiers d'inscription sont à déposer au Pôle culturel - La Graineterie, 27, rue Gabriel-Péri. Tél. : 01 39 15 92 10 :

- Les mardis, jeudis et vendredis de 15 h à 18 h.

- Les mercredis et samedis de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.

SUR LE SITE INTERNET DE LA GRAINETERIE

Réinscription

Les réinscriptions s'effectuent en ligne par le biais d'une application DUONET. Le lien vers l'application ainsi qu'un code d'accès personnel sont transmis aux élèves en amont des périodes de réinscription.

Une fois que l'élève ou ses responsables légaux ont complété le dossier en ligne, un mail confirmant la réinscription de l'élève est adressé. Au-delà de la période de réinscription, les places disponibles seront attribuées aux nouveaux inscrits.

Nouvelles inscriptions

Les demandes de nouvelles inscriptions doivent être formulées à partir du site Internet de La Graineterie <https://lagraineterie.ville-houilles.fr>.

Un mail de validation est ensuite envoyé à l'élève ou à ses responsables légaux pour poursuivre l'inscription et payer en ligne les frais d'inscription (25€).

S'il n'y a pas de places disponibles dans le cours souhaité, l'élève est inscrit automatiquement en liste d'attente par

ordre d'arrivée. Sa demande d'inscription ne peut être validée qu'en cas de libération d'une place dans le cours souhaité. Dans ce cas, l'élève reçoit un e-mail lui indiquant de régler son inscription en ligne.

RÈGLEMENT ET FACTURATION

Quelle que soit la date d'inscription de l'élève – même tardive – la totalité des frais est due, aucun prorata n'est effectué.

Les tarifs des cours sont fixés par délibération municipale et font l'objet d'une réévaluation par délégation à Monsieur le Maire.

Le règlement des cours de l'Atelier 12 s'effectue ainsi :

En une fois : à l'inscription à l'accueil de La Graineterie

En deux fois : à l'accueil de La Graineterie ou en ligne sur le support DUONET :

- un premier versement de 25€ à l'inscription pour frais de dossier (non remboursable en cas de désistement)
- un deuxième versement correspondant au solde de l'inscription à régler entre le 1^{er} et le 30 novembre (un mail mentionnant le solde de votre facture sera envoyé courant octobre)

Le paiement peut être réalisé par chèque à l'ordre de « RAR Culture », carte bleue ou espèces pour un seuil maximal de 300 euros auprès du régisseur à l'accueil de La Graineterie. Il peut s'effectuer en ligne par carte bancaire via le Site internet de La Graineterie et l'application DUONET qui utilise le système de paie-

ment sécurisé Paybox.

Si le solde ou la totalité de l'inscription n'est pas payé au 1^{er} décembre, un avis des sommes à payer sera notifié aux inscrits par le Trésor Public courant du mois de décembre. Dans ce cas, le solde de la facture est à payer directement auprès du Trésor Public en suivant les modalités de règlement indiqué sur l'avis.

La facture est disponible en téléchargement sur l'application DUONET (accessible avec mot de passe), une fois la somme totale réglée.

Via l'application DUONET, les paiements peuvent être effectués jusqu'au 30 novembre et uniquement en carte bancaire du réseau VISA et des cartes compatibles avec le système de paiement sécurisé Paybox : Carte bleue/ Visa/ Eurocard/ Mastercard.

Les informations fournies par le client lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage de notre banque pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles lors du paiement. La transaction du paiement en ligne est assurée par le système Paybox. Cette transaction est effectuée moyennant un système sécurisé et chiffré SSL. En aucun cas et à aucun moment, les informations concernant les cartes bancaires ne transitent sur le serveur de DUONET.

Une fois que Paybox confirme la validation de l'inscription, la carte est débitée.

En cas de problème avec le paiement :

vérifier la validité ainsi que le plafond autorisé de la carte.

Quelques banques demandent un code supplémentaire pour les achats en ligne, merci de contacter la banque pour plus de renseignements.

Concernant les données bancaires lors de la transaction gérée par Paybox, seuls les montants de la transaction, le numéro de commande et la date sont conservés sur le back office de Paybox pendant 13 mois. Aucune donnée personnelle n'y est conservée.

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est possible de bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité sur vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

INSCRIPTIONS STAGES

L'inscription et le paiement se déroulent au moins une semaine avant le début du stage et en fonction des places disponibles :

- à l'accueil de La Graineterie aux horaires d'ouverture : paiement en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de « RAR culture »
- ou
- en ligne via le site Internet de La Graineterie et l'application DUONET par carte bancaire

Les stages ont lieu sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits. Le montant de l'inscription au stage est non

remboursable en cas de désistement de l'élève.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Concernant les cours à l'année, l'élève bénéficie d'un cours d'essai. À l'issue de celui-ci, l'élève est considéré comme inscrit définitivement pour l'année scolaire en cours. Il dispose cependant de la possibilité d'annuler son inscription en suivant le protocole suivant :

Il est impératif d'adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception (à conserver) notifiant une demande de remise gracieuse à l'attention de Monsieur le Maire avant la fin du mois d'octobre à l'adresse suivante :

Mairie de Houilles Atelier 12
16, rue Gambetta
CS 80330
78800 Houilles

Les frais d'inscription (25€) restent à la charge de l'élève ou de son représentant légal.

Si ce protocole n'est pas respecté, aucune remise gracieuse ne sera accordée.

Un accusé de réception est adressé à l'élève ou son représentant légal pour confirmer que l'annulation est effective. Au-delà du mois d'octobre, la totalité des frais correspondants à l'année scolaire est due et aucune remise gracieuse ne sera accordée.

DONNÉES PERSONNELLES DES ÉLÈVES

Dans le cadre de l'inscription à l'Atelier 12, la Ville de Houilles est amenée à traiter des données à caractère personnel des élèves inscrits. Le recueil et le traitement de ces données (à savoir : nom, prénom, adresse postale et électronique, téléphone, date de naissance, coordonnées des responsables légaux si l'élève est mineur) ont pour but de permettre et gérer l'inscription de l'élève aux cours de l'Atelier 12 et la communication avec les représentants légaux et/ou et les élèves majeurs. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public.

Le recueil de ces informations est obligatoire. À défaut, l'élève ne pourra s'inscrire aux cours. Les destinataires de ces données sont les services de la Mairie de Houilles, ainsi que la société Arsdata, prestataire du logiciel DUONET qui gère informatiquement les inscriptions et leur paiement. Ces données seront conservées sur une durée de 10 ans maximum.

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout élève majeur inscrit ou son représentant légal si l'élève est mineur bénéficie de droits sur les données susmentionnées. Il peut y accéder et en obtenir copie, s'opposer à leur traitement, les faire rectifier ou les faire effacer. Il dispose également du droit à la portabilité de ces données, du droit à la limitation de leur traitement, ainsi que du

droit de définir des directives relatives au sort de ces données après son décès. Il est possible d'exercer ces droits en contactant :

rgpd@ville-houilles.fr ou en adressant un courrier postal à : RGPD – Mairie de Houilles – 16 rue Gambetta – CS 80330 – 78800 Houilles. Tout élève majeur inscrit ou son représentant légal si l'enfant est mineur dispose également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

LETTRE D'INFORMATION

Pour plus d'informations, toute personne ayant accepté de recevoir la lettre d'informations de La Graineterie, pôle culturel et centre d'art de la Ville de Houilles (en cochant la case correspondante sur la fiche d'inscription), peut consulter à la politique de confidentialité disponible sur le site internet de La Graineterie : <https://lagraineterie.ville-houilles.fr/politique-de-confidentialite-graineterie>

DIFFUSION ÉLARGIE DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation du catalogue d'exposition ainsi que du programme des spectacles de l'Atelier 12, La Graineterie, le Pôle culturel / centre d'art de la Ville de Houilles est amené à utiliser les données à caractère personnel (nom et prénom) de l'élève inscrit pour promouvoir la participation des élèves à l'Atelier 12. Ces données sont collectées sur la base d'un consentement (en remplissant la fiche d'autorisation de diffusion des données personnelles complétée, datée et signée), qui

peut être retiré à tout moment en envoyant un mail à pole.culturel@ville-houilles.fr avec, en objet : « Mes données personnelles ». Le recueil de ces informations est facultatif. À défaut, les données pré-citées ne seront pas diffusées. Ces données seront conservées sur une durée de 10 ans maximum.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les élèves mineurs sont placés sous la seule responsabilité et surveillance de leurs parents jusqu'à la prise en charge du professeur dans la salle de cours et dès leur sortie de salle à la fin du temps d'enseignement.

Les représentants légaux sont tenus d'accompagner le mineur jusqu'à la salle de cours et de le récupérer au même endroit. Ils doivent s'assurer obligatoirement de la présence de l'enseignant avant de laisser le mineur dans l'établissement et le récupérer à l'heure exacte de la fin du cours.

Les représentants légaux des mineurs de 6/7 ans sont tenus de reprendre personnellement l'élève à la fin du cours. Concernant les enfants de 8 ans et plus, il est demandé aux représentants légaux de signer une autorisation pour que l'élève puisse partir seul. Si ce n'est pas le cas, ils doivent impérativement récupérer le mineur à l'heure de fin du cours.

La Ville de Houilles décline toute res-

ponsabilité en cas d'accident survenu à un élève avant ou après les horaires de l'activité, celui-ci étant présumé être sous la garde de son représentant légal. La Ville de Houilles ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.

EFFECTIF DES COURS

L'effectif de chaque cours est fixé par la Ville de Houilles, en liaison avec le personnel de l'Atelier 12. Une grille d'horaires des cours est proposée par l'équipe de l'Atelier 12.

Les cours ne s'ouvrent qu'avec un minimum d'inscrits.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles pour chaque cours. Une fois l'effectif d'un cours complet, toute nouvelle demande d'inscription se fait sur liste d'attente. Le cas échéant, et en fonction des possibilités, la Ville de Houilles pourra mettre en place de nouveaux horaires.

Si l'effectif des inscrits est jugé insuffisant par la Ville de Houilles, celle-ci se réserve le droit d'annuler le cours pour l'année.

Les élèves sont alors invités à rejoindre d'autres cours ou à annuler leur inscription. Dans ce cas, les droits versés leur seront intégralement remboursés.

FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS

Les fournitures et outillages sont à la charge des élèves (à l'exception de la terre pour les ateliers de modelage, coût intégré dans le tarif spécifique).

Une liste des fournitures et outillages est établie par les enseignants.

La Ville de Houilles ne saurait être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements des élèves. Il est conseillé aux élèves de prendre les dispositions nécessaires (ex. : port d'une blouse pour les ateliers d'arts plastiques) pour protéger leurs effets personnels.

TRAVAUX DES ÉLÈVES

Les travaux plastiques réalisés par les élèves durant l'année scolaire deviennent leur propriété. Ils doivent en prendre possession au plus tard à la fin de l'année scolaire, soit au terme du dernier cours, soit au terme de l'exposition de l'atelier. Tout travail non retiré dans ces délais fera l'objet d'une destruction par la Ville de Houilles.

DISCIPLINE

Les élèves doivent de manière générale respecter le personnel, les locaux et s'abstenir de toute attitude perturbatrice ou irrévérencieuse dans le cadre de leur cours ou leur circulation dans l'enceinte des locaux municipaux.

L'utilisation des sanitaires doit se faire en pleine conscience des impératifs

d'hygiène collective.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès aux locaux municipaux est interdit aux animaux à l'exception des chiens accompagnateurs de personnes handicapées.

Conformément à la législation en vigueur, il est rigoureusement interdit de fumer, de vapoter ou de boire de l'alcool dans l'enceinte des locaux, y compris dans les espaces non couverts. De même, la détention et/ou l'usage à l'intérieur ou aux abords immédiats des locaux municipaux de substances illicites sont formellement interdits. Tout contrevenant engage sa responsabilité pénale et s'expose à des sanctions disciplinaires.

Il est strictement interdit d'introduire dans les locaux des moyens de locomotion tels que les trottinettes, skateboard, roller ainsi que tout autre objet à roulettes (ex : caddy) autres que fauteuils roulants, poussettes et cartables munis de roulettes.

Toute dégradation, toute détérioration volontaire des locaux, du mobilier, du matériel constitue un manque de respect, une atteinte au bien public, et par conséquent une faute grave.

Toute détérioration des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de la part de l'élève devra faire l'objet d'une remise en état à ses frais.

Tout manquement à ces règles peut entraîner une exclusion provisoire ou définitive, sans remboursement de l'inscription.

CONTRÔLE DES PRÉSENCES - ÉLÈVES MINEURS

Un contrôle des présences est effectué à chaque cours par l'enseignant.

Les représentants légaux des élèves mineurs sont invités à signaler l'absence de ces derniers avant la tenue du cours.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'Atelier 12 implique la pleine acceptation de son règlement et de son fonctionnement de la part de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur.

Le Maire,

**Vice-Président du
Conseil départemental des Yvelines,**

Alexandre JOLY



TARIFICATION 2020-2021

OVILLOIS HORS COMMUNE

COURS ARTS PLASTIQUES, SCULPTURE, THÉÂTRE

6/7 ans	169€	200€
8/15 ans	205€	238€
À partir de 16 ans et adultes	293€	343€
2 ^e enfant et suivants	160€	194€
Forfait 2 cours / sem. (6/15 ans)	327€	382€
Forfait 2 cours / sem. (dès 16 ans / adultes)	458€	534€
Forfait 2 cours / sem. (2 ^e enfant)	251€	304€

COURS VOLUME (anciennement MODELAGE)

8/15 ans	284€	331€
À partir de 16 ans et adultes	328€	377€
2 ^e enfant et suivants	240€	285€
Forfait 2 cours* / sem. (6/15 ans)	384€	447€
Forfait 2 cours* / sem. (dès 16 ans / adultes)	488€	565€

* 1 cours volume + 1 cours arts plastiques ou sculpture ou théâtre

STAGES ARTS PLASTIQUES / THÉÂTRE

1 stage enfant 6/12 ans	26€	31€
1 stage adulte à partir de 16 ans*	67€	78€

* Le matériel n'est pas compris dans le tarif du stage adulte acrylique sur toile.

MODALITÉS DE PAIEMENT DES COURS : DEUX POSSIBILITÉS

- En une fois : totalité de la somme à l'inscription (chèque, espèces et carte bleue : max. 300€). Option uniquement disponible lors d'une inscription ou réinscription à l'accueil de La Graineterie - non disponible lors d'une formalité en ligne.
- En deux fois : un 1^{er} règlement de 25€ à l'inscription pour frais de dossier et le 1^{er} cours (non remboursable en cas de désistement). Puis le solde en novembre 2020 par relance mail.

Règlements en espèces, par chèque à l'ordre « RAR Culture » ou par carte bancaire.